

Fiche Adhérent 2024-2025

Atelier : **THÉÂTRE du vendredi pour ADULTES** Animatrice : **Laurence CHEVALIER**

Sexe : Féminin / Masculin

NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal Ville.....

Date de Naissance :

Téléphone : Domicile Portable :

Travail Courriel :

Tarif :		
<input type="checkbox"/> Adhésion CCLER <i>(en espèces ou par chèque à l'ordre du CCLER)</i>	35 €/an	<input type="checkbox"/> Réglée le.....
<input type="checkbox"/> Cotisation Atelier <i>(Merci d'établir 3 chèques de 67 €, 67 € et 66 € à l'ordre du CCLER)</i>	200 €/an	<input type="checkbox"/> Réglée le.....

↪ Cette fiche est à retourner au secrétariat du CCLER ↪

Droit à l'image

Je soussigné(e)

Demeurant.....

Autorise le CCLER à capter et à exploiter, à titre gracieux, mon image (photos, vidéos) dans le cadre des activités du CCLER.

Les photos pourront être publiées sur le site internet et Facebook.
 Ainsi que chaque fois qu'il sera nécessaire pour promouvoir l'Association.

Fait à

Le

« Lu et approuvé »

Signature



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Atelier THÉÂTRE du vendredi pour ADULTES
Année 2024-2025

Animatrice : Laurence CHEVALIER ☎ : 06.99.28.03.36

<u>Lieu</u>	<u>Jour</u>	<u>Horaires</u>
Salle Mairie de Pierres 28130 place Jean Moulin	Vendredi	A partir de 20h30

En aucun cas, la responsabilité du CCLER n'est engagée en dehors des heures normales des cours.

TARIF	Adhésion au CCLER (Assurance, secrétariat). <i>(en espèces ou par chèque à l'ordre du CCLER)</i>	35 €/an
	Cotisation Atelier <i>(Merci d'établir 3 chèques de 67 €, 67 € et 66 € à l'ordre du CCLER)</i>	200 €/an

L'adhésion reste acquise au CCLER quel que soit le nombre de cours auxquels l'adhérent aura participé.

Chaque adhérent s'engage à :

- Respecter les horaires de l'activité.
- Avoir une attitude conviviale envers les autres adhérents. Dans chaque groupe, entraide et information auprès des absents.
- Prévenir de son absence avant les cours.
- Aider aux activités liées aux manifestations, expos du CCLER (organisation des expos, publicité et affichages, mise en place du matériel, participation aux permanences, etc.).

Chaque adhérent est responsable :

- Des locaux et du matériel.
- Des dégradations qu'il pourrait commettre.

En cas de dégradations, de perte ou de vol des vêtements ou affaires personnelles des adhérents, la responsabilité du CCLER n'est pas engagée.

La Présidente, Christine DUPRAT

✂ -----
 (à découper et à remettre aux animateurs)

Je soussigné(e)

déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur du **CCLER** (*Club Culturel de Loisirs, d'Expression et de Récréation*), concernant l'**Atelier THÉÂTRE du vendredi pour ADULTES** pour l'année **2024-2025**.

Date : Signature :